

Lire le journal.

S'inscrire |

Se connecter

L'union

Mercredi 17 Juin 2015

Actualités » Économie région » Champagne

Publié le Jeudi 11 Juin 2015 à 11h47

EXCLUSIF. Les défenseurs de la loi Evin demandent la suppression de l'amendement César

Sophie Claeys-Pergament

L'amendement César qui remet en cause la loi Evin en matière d'alcool en proposant une différenciation entre information et publicité a été adopté cette nuit. La puissante Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie demande au gouvernement de le supprimer.





Le Rémois Alain Rigaud préside l'ANPAA.

En Champagne, on ne triomphe pas, on s'exprime à peine, ce serait de mauvais goût. Mais à quelques jours de l'inauguration de Vinexpo par le président de la République dimanche 14 juin, Socialistes, Radicaux de Gauche et Républicains, les parlementaires se sont prononcés ce jeudi à 2 h 15 en faveur de la clarification du cadre réglementaire de la Loi Evin.

Ils ont voté cette nuit un amendement à la loi Evin, contre l'avis du gouvernement. L'amendement César, introduit dans la loi Macron, vise à remettre en cause purement et simplement la loi Évin en matière d'alcool en proposant une différenciation entre information et publicité.

La jurisprudence développée depuis 25 ans a, selon la filière vin, entraîné une confusion entre information et publicité comme en témoignent les condamnations de journaux, dont les articles de presse avaient été requalifiés en publicité. « En distinguant la publicité de l'information, les parlementaires reviennent à l'esprit initial de la loi Evin : encadrer la publicité mais ne pas interdire toute forme de communication sur le vin. Contrairement aux contre-vérités entendues ces derniers jours, cette clarification ne donnera pas plus de droits aux producteurs de vins » déclare Joël Forgeau, président de Vin & Société, association qui réunit et représente les 500 000 acteurs de la vigne et du vin en France.

Jean-Noël Pfaff, directeur de la coopérative la Covama-champagne Pannier, (groupe Alliance Champagne) est satisfait : « *Un juge ne pourra simplement dire qu'il s'agit de publicité lorsqu'un média évoque dans un article d'information des cuvées ou une production de vin. Mais attention, nous ne voulons pas remettre en cause la loi Evin dans son message sanitaire, simplement faire la différence entre publicité et information.* »

« C'est très grave ! »

Pour le Rémois, Alain Rigaud, président de la toute puissante association ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie), « *C'est très grave ! Sous une allure banale, cet amendement est sournois et insidieux. Car il comporte une définition de la publicité tellement complexe qu'il sera impossible pour les plaignants de démontrer qu'il s'agit bien de réclame. La loi Evin sera donc inapplicable entre l'information et la publicité, il y aura un espace que l'on ne pourra plus définir. Il s'agira de promotions. En termes de santé publique, les comportements à risque vont augmenter.* » Alain Rigaud au nom de l'ANPAA va d'ailleurs demander au gouvernement, « la suppression de l'amendement. »

Spécialiste de la loi Evin, Olivier Poulet, avocat reconnaît volontiers qu'il s'agit d'une petite avancée, « non pas d'une révolution. ». Pour lui l'amendement précise bien ainsi la différence entre la publicité payée et l'information rédigée : *« cela veut dire que les journalistes vont pouvoir écrire ce qu'ils veulent sur le vin, sur le terroir et sur l'oenotourisme. Toutefois il faut faire bien attention car cela n'apportera pas plus de sécurité à la filière vin car il existe une notion subjective de consommateur moyen qui pourrait être influencé par un discours, et là nous sommes dans le subjectif. Mais désormais il faudra être plus précis quand on évoque la publicité devant les juges. »*

Pour l'instant rien n'est joué, les lobbys vont pouvoir encore s'affronter car cet amendement doit encore être présenté à l'Assemblée pour être adopté.

AILLEURS SUR LE WEB



Go-fast mortel dans l'Oise - BFM

Combien vaut ma voiture ? - France Cotation

80 photos venues tout droit d'un monde où les gens doivent boire de la vodka au petit-dej'...on ne voit que ça ! - Tribunal Du Net

Découvrez la véritable recette des Crevettes sautées à l'ail - Mes idées recettes

People : ces photos gênantes qu'ils auraient préféré éviter - Femme Actuelle

A LIRE SUR LUNION.PRESSE.FR



Rose, 20 ans, étudiante et prostituée à Reims

L'homme qui s'est suicidé sur la traversée urbaine de Reims identifié

L'histoire sans fin de cette étrange maison à l'entrée de Sedan ?

Sa dernière volonté ne pourra pas être respectée

Sedan : la jeune femme retrouvée morte dans une voiture a subi un véritable calvaire

Recommandé par